

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 28 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire

N°2023-243

**Objet : Extension du
système de
vidéoprotection**

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire

Mesdames et Messieurs, Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Monsieur Guy PREAUX et Madame Florine EKOUE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCO, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, José CASTICO – OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Dominique TAFFIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT
Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Georges GOURGUES
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, procuration à Madame Maria MENICACCI-FERRAIN

Monsieur Nordine AOUNALLAH, procuration à Madame Florine EKOUE
Monsieur Philippe LEFEVRE, procuration à Madame Muriel MOSNAT
Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Joseph DELPIC
Madame Mireille ROBERT, procuration à Madame Isabelle OUDARD
Monsieur Patrick LEVEAU, procuration à Monsieur Mehdi GLEYO - KESRAOUI

Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Nicolas de BOISHUE

2023- 243 : MISE EN PLACE DE LA PHASE 3 DE LA VIDEOPROTECTION

Dossier suivi par la Direction du Cabinet du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2211-1 et L2129-29 ;

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L132-1 et suivants, L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2009 portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant renouvellement d'un système vidéoprotection sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge ;

VU la délibération n°2017-138 du 29 mai 2017 relative à la mise en place et à l'extension d'un dispositif de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission Ressources et Moyens du mercredi 20 septembre ;

CONSIDERANT que l'extension du dispositif de vidéoprotection existant est une mesure adaptée et proportionnée, à titre préventif et répressif au regard des risques identifiés en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune,

CONSIDERANT que la mise en place de cette extension s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la ville ayant pour objectif la gestion du domaine public, la protection des personnes et des biens ainsi que la protection des bâtiments et équipements publics,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le maillage du territoire et de porter à 77 le nombre de caméras,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 voix contre (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne, Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne),

APPROUVE la phase d'extensions du système de vidéoprotection,

AUTORISE le Maire à produire et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de subvention,

AUTORISE le Maire à produire et à signer tous les documents afférents à l'extension du système de vidéoprotection.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 28 septembre 2023

Le Secrétaire



Nicolas de BOISHUE

Le Maire,



Sophie RIGAULT



Publication en ligne le :

0 1 OCT. 2023